



Paris, le 20 JUIL. 2009

DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,

vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'organisme :

POLYPEPTIDE LABORATORIES

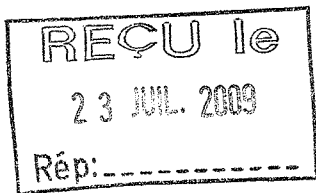
(siren : 414477695)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2009,2010**.

Les dépenses exposées pour la réalisation d'opération de recherche confiées à cet organisme ouvrent droit au crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche.

Pour la ministre et par délégation
le chef du service des entreprises du
transfert technologique et de l'action
régionale

Antoine Masson



Paris, le 20 JUL. 2009

**Direction générale
pour la recherche
et l'innovation**

**Service des entreprises
du transfert
technologique et de
l'action régionale**

Département des
politiques d'incitation à la
R&D des entreprises

DGRI C1

Madame,

Affaire suivie par
Maryline Rosa

Téléphone
01 55 55 83 10
Fax
01 55 55 86 41

Mél.
maryline.rosa
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Vous m'avez fait parvenir une demande pour être agréé en tant qu'organisme exécutant des travaux de recherche et développement (R&D) pour le compte de sociétés. Je vous informe que votre demande a été accueillie favorablement et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de R&D éligibles au titre du crédit d'impôt recherche (CIR).

Afin de permettre à votre donneur d'ordre de déclarer les montants des opérations de R&D éligibles au CIR, je vous recommande de les identifier dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre organisme figureront dans la liste des organismes agréés au titre du CIR sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur (MESR) :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23182/cir-liste-des-organismes-experts-bureaux-de-style-et-stylistes-agrees.html>

Dans la perspective du renouvellement éventuel de votre agrément, je vous informe que toutes les informations concernant les dossiers d'agrément et le calendrier des dates de dépôt de ces dossiers sont disponibles sur le site internet du MESR :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21182/cir-demande-d-agrement-au-titre-du-credit-d-impot-recherche.html>

Je vous saurais gré de me tenir informé de toute modification significative de votre activité ou des compétences de votre personnel, qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de service des entreprises,
du transfert technologique et de
l'action régionale.

Antoine Masson

P.J. : 1